

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, à 20 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, composé de 66 membres en exercice, dûment convoqués le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Espace Nelson Mandela à Dives sur Mer, sous la présidence de Olivier PAZ.

Etaient présents : Mmes et MM. Olivier PAZ, Président ; Didier BEAUJOUAN, Alain BISSON, Philippe BLAVETTE, Nadia BLIN, Alexandre BOUILLON, François CALIGNY DELAHAYE, Thierry CAMBON, Colette CRIEF, Denise DAVOUST, Amandine DE BONET D'OLEON, Didier DEL PRETE, Anne-Marie DEPAIGNE, Annie DUBOS, Tristan DUVAL, Jean-Louis FOUCHER, Christine GARNIER, Danièle GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Annie-France GERARD, Isabelle GRANA, Olivier HOMOLLE, Roland JOURNET, Valérie KIERSNOWSKI, Harold LAFAY, Alain LAROUSERIE, Sandrine LEBARON, Francine LELIEVRE, Denis LELOUP, Josette LURIENNE (suppléante de François HELIE).

Gérard MARTIN, Marie-Laure MATHIEU, Denis MOISSON, Yves MOREAUX, Jacky MORIN, Yoan MORLOT, Stéphane MOULIN, Pierre MOURARET, Jean-Marc PAIOLA, Martine PATOUREL, Brigitte PATUREL, Alain PEYRONNET, Géry PICODOT, Emmanuel PORCQ, Patrick THIBOUT, François VANNIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Louise BESSON à Didier BEAUJOUAN ; M. Jean-Louis BOULANGER à M. Alain LAROUSERIE ; M. Julien CHAMPAIN à M. Tristan DUVAL ; M. Christophe CLIQUET à M. Stéphane MOULIN ; M. Olivier COLIN à M. Olivier HOMOLLE ; Mme Bernadette FABRE à M. Emmanuel PORCQ ; Mme Sophie GAUGAIN à Mme Amandine DE BONET D'OLEON ; M. Patrice GERMAIN à M. Olivier PAZ ; M. Jean-Luc GREZSKOWIAK à Mme Sandrine LEBARON ; Mme Annie LELIEVRE à M. Jean-Luc GARNIER ; M. Lionel MAILLARD à Mme Colette CRIEF ; M. Serge MARIE à M. Yoan MORLOT ; M. Jean-François MOREL à M. Alexandre BOUILLON ; Mme Sylvie PESNEL à Mme Brigitte PATUREL ; M. Gilles WALTER à M. Jean-Louis FOUCHER.

Etaient absents : MM. Alain ASMANT, Didier LECOEUR, Laurent LEMARCHAND, Gérard NAIMI.

Secrétaire de séance : Emmanuel PORCQ

Votants :	62
Pour :	62
Contre :	0
Abstention(s) :	0
Publiée le :	21 NOV. 2022

BUDGET ANNEXE DECHETS – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 ; L.2121-29 et L.5211-1,

Vu la délibération n°2022-039 en date du 31 mars 2022 portant adoption du budget primitif du budget annexe ordures ménagères,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et évaluation des performances publiques » du 28 octobre 2022,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits détaillés ci-dessous au sein de la section de fonctionnement.

L'assemblée communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'ajuster les crédits de la façon suivante :

Budget Déchets
Fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Nature	Montant BP 2022	Montant décision Modificative
012	64111	829 794,00 €	115 000,00 €
011	617	86 000,00 €	- 32 000,00 €
011	6078	56 000,00 €	- 20 000,00 €
011	6236	55 000,00 €	- 15 000,00 €
011	61551	103 100,00 €	- 18 000,00 €
TOTAL			30 000,00 €

Recettes

Chapitre	Nature	Montant BP 2022	Montant décision Modificative
013	6419	60 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL			30 000,00 €

À Dives sur Mer, le 17 novembre 2022

Le Président,
Olivier PAZ

*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération, est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen. Le Tribunal administratif peut-être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture Visa Préfecture
014-200065563-20221117-DEL-2022-139-DE
Date de télétransmission : 21/11/2022
Date de réception préfecture : 21/11/2022